



B.T.S. CG et B.T.S. CI

Date de la rentrée

Jeudi 1^{er} septembre à 9h30

9 h 30 à 11 h 40 : Accueil des élèves dans la salle polyvalente
Présentation de l'établissement
Formalités administratives
Distribution des livres

14 h à 16 h 00 : Intervention Mutuelle Vittavi et LMDE
Début des cours

Horaires des élèves de B.T.S.

Du lundi au vendredi :

- de 8 heures à 12 h 30
- de 14 heures à 17 h 35

Journée de cohésion

Courant septembre

Stage annuel

- BTS CG : 1^{ère} année 5 semaines ; 2^{ème} année 3 semaines
- BTS CI : 1^{ère} année 8 semaines ; 2^{ème} année 4 semaines

Pour toutes questions



05.59.63.29.29



contact.largente@numericable.fr



largente.eu



42 avenue Jacques Loëb - 64100 BAYONNE

Ordinateur portable

Le suivi des études en BTS CG et BTS CI à Largenté nécessite la location obligatoire d'un ordinateur portable fourni par l'établissement.

Le montant de la location mensuelle s'élève à 15 euros sur 10 mois.

Un chèque de caution de 600 euros est demandé début septembre. Ce chèque, non encaissé, sera restitué à la fin de l'année scolaire 2016-2017. Les élèves rendront l'ordinateur durant l'été.

Pour information, à l'issue de l'année de BTS 2^{ème} année, vous pourrez faire l'acquisition de cet ordinateur portable à un tarif préférentiel. Il s'agit du modèle suivant :

- Ordinateurs portables avec écran 15.4 pouces
- Processeur Intel I3 ou I5
- Disque dur SATA 7200 tours/minutes 500 GO
- 8 GO de RAM DDR3
- Système d'exploitation Windows professionnel
- Carte Wi-Fi 5 GHZ
- USB 3.0

Ils seront soit de la marque TERRA WORTWANN ou LENOVO.

Un contrat de location annuel sera établi et signé entre l'établissement et l'élève lors de la remise de l'ordinateur.

Facture annuelle (adressée début octobre)

Contribution annuelle* de base	610 €
Location ordinateur	150 €
Location Livres – supports pédagogiques	100 €

La facture est réglable :

- Par tiers par chèque ou espèces : début octobre – début décembre – début mars
- Par prélèvement automatique sur 8 mois : d'octobre à mai

*Contribution annuelle :

IMPORTANT

Modalité de calcul qui détermine le quotient familial et la tranche

Revenu Imposable / Nombre de Parts
=
Quotient Familial

La contribution peut être dégressive en fonction des revenus annuels de la famille et sur présentation de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2016.

QUOTIENT FAMILIAL	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
▪ Contribution de base	▪ 610.00 € pour l'année
▪ De 5 000 € à 5 999 €	▪ 595.00 € pour l'année
▪ De 4 000 € à 4 999 €	▪ 581.50 € pour l'année
▪ De 3 000 € à 3 999 €	▪ 568.00 € pour l'année
▪ De 2 000 € à 2 999 €	▪ 553.00 € pour l'année
▪ Inférieur à 1 999 €	▪ 536.40 € pour l'année

Exemple :

Revenu Imposable 13 428 € - Nombre de Part 3.5. Votre quotient familial sera donc de 3 837 € (soit 13 428 / 3.5). Sur présentation de votre avis d'imposition, vous paierez 568.00 €

Bourses et logement

A réception de la notification d'attribution des bourses vous devez obligatoirement la compléter et l'adresser à Largenté accompagnée d'un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant.

Pas d'internat possible dans l'établissement.

Possibilité de location de studios au Carmel de Bayonne : 2 Chemin d'Arancette Tél : 05 59 63 35 12

Assurance scolaire

Si vous êtes victime d'un accident, vous bénéficiez de l'assurance « individuelle accident » de la mutuelle Saint Christophe. Cette assurance vous couvre 24h sur 24, que vous soyez dans l'établissement, en vacances, en voyage scolaire, chez vous. La déclaration est à établir auprès de Largenté, dans les 5 jours qui suivent l'accident.

Certificat de scolarité

Quelques jours après la rentrée, chaque élève recevra un certificat de scolarité (à photocopier en fonction des besoins) établi par nos services administratifs.

Affiliation Sécurité Sociale

L'affiliation à la Sécurité Sociale des Etudiants est obligatoire. Elle est fonction de votre situation personnelle.

L'inscription au régime sécurité sociale étudiants se fait le jour de la rentrée. Elle est organisée sous la responsabilité de l'Etablissement. Vous trouverez ci-joints les plaquettes pour information.

A titre indicatif, le montant de la cotisation Sécurité Sociale Etudiants pour l'année 2015-2016 était de **215 €uros.** **Les élèves boursiers sont exonérés.**

Carte étudiant

La carte d'étudiant sera remise le jour de la rentrée.

Restauration rapide et classique

Restaurant Universitaire à proximité.

Restauration classique possible à Largenté. Prix du repas 5.10 euros

Restauration rapide possible à la cafétéria de Largenté où sont vendus : sandwiches, pizzas, salades composées, pâtes, pâtisseries, fruits.

Stationnement

Les étudiants ne sont pas autorisés à garer leur voiture dans l'établissement.

